

des séances de la commission à Kingston et j'ai suivi de près ses travaux; mais si un député voulait parcourir toute cette preuve, comment le pourrait-il? Le rapport est relativement court, la commission y cite, par-ci par-là, la preuve clavigraphiée.

En lisant le rapport un député pourrait-il retrouver les pages de la preuve? Non, car les commissaires ont négligé de les mentionner, et cela, à dessein, je crois. Il en est ainsi d'un bout à l'autre. J'ai parcouru toute la preuve avec soin, et au cours de la dernière session j'ai cité plus d'un cas où, selon moi, les commissaires avaient, à dessein, mal représenté la preuve faite devant eux. Avant de terminer, je citerai certains cas; mais je ne parlerai pas de tous ceux dont j'ai parlé à la dernière session. Je citerai un article de fond du "Globe" de Toronto, publié peu après que la commission se fût mise à l'œuvre. Le voici:

Toutes les influences militent en faveur de la suppression, dans l'enquête concernant le pénitencier de Kingston. Les détenus n'osent pas révéler certains faits compromettants, parce qu'ils se savent sans protection contre les hommes qu'ils pourraient exposer. Ceux qui ont demandé leur pardon disent ce que les autorités veulent leur faire dire et cache ce qu'elles veulent leur faire cacher. Il est évident, aussi, que les commissaires désirent cacher et blanchir les coupables; mais en dépit de toutes ces influences il a transpiré assez de vérité pour établir qu'une prison n'est qu'une prison.

L'attitude du "Globe" de Toronto, se conçoit facilement. Les détenus qui voulaient être mis en liberté conditionnelle et obtenir leur libération étaient naturellement sous l'influence des fonctionnaires et craignaient de dire ce qu'ils savaient. Voilà pourquoi il était difficile de parvenir à la connaissance de la vérité. Il en est ainsi des gardes et autres fonctionnaires subalternes, ils craignaient de perdre leurs positions s'ils se prononçaient ouvertement. Cependant, il est un fonctionnaire de cet établissement à qui j'ai cru pouvoir me fier, c'est le colonel W. S. Hughes, aujourd'hui inspecteur du pénitencier. Je veux bien prendre la responsabilité de mes propres fautes, mais voici que je me fais vieux et j'ai cru devoir refuser d'accepter la responsabilité des fautes d'autrui. J'ai commencé à m'occuper de cette affaire à l'époque où le colonel Hughes était comptable au pénitencier de Kingston et voulait en devenir préfet. Je l'ai aidé, de toutes mes forces, à obtenir cette position; je ne me suis pas occupé de savoir combien il avait de concurrents.

M. WILSON (Laval): En avez-vous regret?

M. EDWARDS: Que l'honorable député veuille prendre patience, il tirera sa conclusion des remarques que j'aurai faites.

J'ajouterai que j'avais en faveur du colonel Hughes plusieurs députés conservateurs de la province d'Ontario au Parlement fédéral et la législature de cette province, ainsi que de plusieurs associations conservatrices qui avaient adopté des résolutions recommandant sa nomination. Il était aussi recommandé par des hommes éminents qui avaient passé au ministère de la justice, tels que sir Charles Fitzpatrick, sir Oliver Mowat, etc. Ils avaient parlé de M. Hughes en termes élogieux, et celui-ci était employé depuis vingt ans au pénitencier. Tout cela suffisait à me garantir qu'il remplirait très bien les obligations attachées au poste de préfet. Pendant qu'il travaillait à obtenir ce poste, M. Hughes porta certaines accusations contre des fonctionnaires de cette institution. Ces plaintes servirent de base à celles que je portai moi-même contre le préfet, le médecin et le surintendant de l'hôpital. Les renseignements qu'il m'avait donnés furent confirmés par ceux que j'obtins d'autres personnes. Quand le colonel W. S. Hughes était inspecteur et vint témoigner devant la commission, je fus fort surpris des premières paroles qu'il prononça en réponse à une question que je lui fis. Je ne révélerai pas tout ce que je connais au sujet du pénitencier de Kingston, dit-il. Pourquoi? lui demandai-je. Il répondit: Je suis maintenant inspecteur des pénitenciers et je ne fournirai pas de détails au sujet de cette institution. Ensuite, on lui fit prêter serment de dire la vérité et toute la vérité. Je citerai le paragraphe que voici: Il paraît à la page 7 du dernier rapport du ministre de la Justice:

Durant l'année dernière...

c'est-à-dire l'année où l'enquête s'est faite.

...les pénitenciers ont eu plus que leur part ordinaire de blâme. Inutile de dire que la critique honnête est bien accueillie; qu'elle est avantageuse et provoque de sérieuses réflexions chez les préposés à l'administration des institutions pénales. Cependant il est un genre de critique qui consiste à répéter, à la façon des perroquets, les fausses déclarations de fonctionnaires qui ont violé leur serment d'office ou les dires également incroyables d'anciens détenus en quête de notoriété. Pareille critique est injuste et injurieuse, il n'est pas de saison où il soit défendu de protéger les fonctionnaires contre de pareilles attaques; mais on ne peut le faire que dans les rapports annuels.

Cela est signé par deux inspecteurs: Douglas Stewart et W. S. Hughes.